

RESULTATS SONDAGE CGT BPCE APS NAO SALAIRES 2023



LES SALAIRES DE BPCE APS ESPERENT DE NOUVELLES MESURES SALARIALES POUR CETTE ANNEE !

#	Question	%
1	Estimez-vous que les mesures d'augmentations générales prises pour 2022 (0.8%) et 2023 (2.5%) ont été suffisantes pour répondre à l'inflation actuelle (7.1% au mois de novembre 2022) ?	100 %
	oui	21.54 %
	non	78.46 %
#	Question	%
2	A quel niveau souhaitez-vous une augmentation générale pour votre salaire ?	100 %
	4% (minimum planché de 1800 euros annuel)	18.54 %
	5% (minimum planché de 1900 euros annuel)	10.69 %
	6% (minimum planché de 2000 euros annuel)	23.08 %
	7% (minimum planché de 2100 euros annuel)	47.69 %
#	Question	%
3	Etes vous pour la mise en place d'une garantie salariale triennale (tous les 3 ans) afin d'être sur de pouvoir bénéficier d'une augmentation individuelle minimum ?	100 %
	oui	76.92 %
	non	23.08 %

Syndicat CGT BPCE APS

☎ 06 11 86 74 53



🌐 <https://bpce-aps.reference-syndicale.fr>
 @ cgt.bpce.aps@gmail.com
 f in cgt bpce aps

UN SYNDICAT POUR TOUS